



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/07/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 10 JUILLET 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

36

DATE DE LA CONVOCATION

5 juillet 2012

L'an deux mille douze, le 10 juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Compeix, commune de Saint Pierre Bellevue sur la convocation en date du 05 juillet 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, PETIT-COULAUD, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, POUGET-CHAUVAT, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, BATTUT, LECLERC

Suppléants : GAUCHER

Suppléantes :

Excusés : Mmes CAPS, PATEYRON

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, CHABROUX,

Procuration de Monsieur Franck SIMON-CHAUTEMPS à Monsieur Jean-Claude MICHAUD

OBJET : Réflexion sur une prise de compétence relative à l'aménagement d'immobiliers répondant aux objectifs du projet territorial de santé

Le Président rappelle l'étude territoriale pour la mise en œuvre d'un pôle de santé sur le territoire de Bourgneuf, engagée par la Commune de Bourgneuf et confiée au cabinet EQR.

Il indique que ce travail vise à proposer un pôle territorial de santé avec pour objectifs :

- de construire un réseau de coopération en matière de maintien et d'amélioration d'offre de soins avec les professionnels libéraux et le centre hospitalier de Bourgneuf, concernant le territoire intercommunal dans son ensemble ;
- de définir les moyens d'ordre technique, matériel, humains, financiers et juridiques pour concourir à l'efficacité de ce réseau.

Le Président ajoute que ce travail s'inscrit en complémentarité des projets réalisés ou d'initiatives en cours qui concernent également le territoire intercommunal :

- le réseau de soins de la Montagne Limousine (étude préalable réalisée par le PNR et labellisation en pôle d'excellence rurale) ;
- le projet immobilier d'une maison de santé porté par la Commune de Royère de Vassivière ;
- le Contrat Local de Santé de Bourgneuf portant principalement sur des actions de prévention en matière de santé auprès des différents publics.

Le Président explique que les phases de diagnostic territorial de santé et de définition des besoins en matière de d'offre de soins ont été réalisées et qu'elles ont fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage. La dernière étape relative à la définition du projet territorial de santé est pour partie réalisée.

Le projet de santé proposé s'articule autour de 4 axes :

- la continuité, la permanence et l'organisation des soins,
- la pluridisciplinarité,
- la formation et le développement de compétences,
- l'inscription du projet dans son territoire, auprès des partenaires locaux.

Les réunions de travail avec les professionnels ont donc permis de travailler sur l'offre de soins et sur les modalités et l'organisation du travail en commun entre professionnels pour répondre aux objectifs de maintien et d'amélioration de l'offre de soins, de la prise en charge et de la prévention à destination de la population.

Le Président indique que, pour répondre aux objectifs du projet de santé, la proposition de réaliser une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Bourgneuf et un cabinet d'exercice regroupé à Saint Dizier Leyrenne, fonctionnant avec la MSP, a été exprimée par les professionnels et validée par le comité de pilotage. Ces deux équipements favorisent les coopérations entre professionnels en matière d'offre de soins et de diagnostic et permettent aussi de mutualiser des compétences et des moyens de fonctionnement en un même lieu. Ils s'inscrivent également dans la perspective d'accueil de nouveaux professionnels de santé en mettant à disposition des infrastructures et des conditions d'exercice facilitées par le travail en réseau.

Le Président précise que les professionnels ont évalué avec le cabinet EQR, pour chaque projet immobilier, les besoins de surfaces, hors extérieurs.

Le Président présente ensuite les caractéristiques et la composition envisagée pour la MSP et le cabinet d'exercice regroupé :

- MSP de 485 m² utiles : 5 à 6 médecins généralistes ; 5 infirmiers ; 1 kinésithérapeute ; des professionnels vacataires : 2 kinésithérapeutes et 1 pédicure – podologue.
- Cabinet d'exercice regroupé de 156 m² utiles : 1 cabinet de médecins généralistes (1 permanent et vacataires) et 4 infirmiers.

Le Président indique que le cabinet EQR doit s'attacher désormais à identifier les sites pouvant accueillir potentiellement ces deux bâtiments, en considérant les problématiques de stationnement. Une étude de faisabilité architecturale et urbaine va donc se dérouler jusqu'au mois de novembre 2012.

Le Président rappelle que tous les projets territoriaux de santé sont préparés en étroite concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Région Limousin, qui sont aussi des financeurs sur les projets immobiliers.

Eu égard à la dimension territoriale du projet de santé proposé, l'ARS et la Région ont exprimé leur souhait de voir aboutir les démarches en cours et d'une implication de la Communauté de communes sur le volet immobilier.

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de communes, dans le cadre de ses statuts actuels, ne dispose d'aucune compétence en matière de politique de santé lui permettant d'intervenir sur un projet de santé, notamment sur les aspects immobiliers.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considère que le projet territorial de santé proposé est de dimension intercommunale.
- Prend acte des premières propositions sur le projet de soins et le projet professionnel et de la volonté exprimée par les acteurs de la santé du territoire de créer une maison de santé pluridisciplinaire à Bourgneuf et un cabinet d'exercice regroupé à Saint Dizier Leyrenne pour satisfaire les besoins de la population.
- Demande à ce que la Communauté de communes, étudie la possibilité d'élargir ses compétences en matière d'aménagement d'immobiliers en vue de répondre aux objectifs du projet territorial de santé formalisé dans le cadre de l'étude.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 11 juillet 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD